

professe deux opinions sur ce point. Les uns disent qu'on se montre un peu trop optimiste, les autres qu'on ne se montre pas assez optimiste sur les possibilités commerciales. Pour ma part, je crois, avec les optimistes, qu'on peut faire beaucoup pour accroître notre commerce. A cette fin, le gouvernement doit prendre des initiatives ingénieuses et fécondes; en vue d'y parvenir, des avis ingénieux et pratiques doivent être formulés à la Chambre.

Dans un exposé d'ensemble à la Chambre, on ne saurait guère traiter en détail de chaque catégorie de denrées. J'ai d'ailleurs évité de le faire, car il convient que le détail de ces questions soit abordé par des groupes d'étude au sein du ministère du Commerce. Ils ont la compétence voulue et disposent de toutes les données facilement disponibles pour ce genre d'examen qui produit les meilleurs résultats. En outre, je pense que notre fonction est de signaler l'objectif politique et que ce que nous cherchons à faire est d'établir les rouages, afin que les hauts fonctionnaires du ministère puissent en élaborer les modalités.

Il y a une ou deux questions que j'aimerais mentionner en ce moment. Nous pourrions contribuer utilement à accroître ce commerce en organisant des études sur la question du classement et de la présentation des produits que la Fédération peut écouler dans notre pays. Il me semble que les Antillais produisent un grand nombre d'articles que nous n'avons pas et dont nous avons besoin, et que ces denrées pourraient être présentées chez nous en tant qu'articles d'exportation qui seraient avantageux non seulement pour les Antilles, mais pour le Canada.

Je veux bien reconnaître que nous n'avons pu organiser de régime de classement et de manutention dans le cas des articles qui ont besoin d'être réfrigérés, emballés et le reste, et qu'il y a lieu d'étudier ces aspects du commerce. Cependant, une initiative que le gouvernement pourrait prendre, ce serait de faire une étude, surtout par l'entremise de son propre personnel, mais qui serait rapidement appuyée par les commerçants canadiens, en vue d'aider la Fédération à trouver des méthodes d'uniformisation, de classement et de manutention des produits que les Antilles pourraient exporter au Canada.

Ceci m'amène naturellement à un autre aspect de la question, c'est-à-dire au transport maritime. Je sais qu'on a étudié la question les trois derniers jours à propos des crédits, et je ne m'étendrai donc pas autant que je le voudrais sur ce sujet. Je me propose, en effet, non pas de critiquer le gouvernement en ce qui concerne les échanges avec les Antilles, même si je dois reconnaître que je le désapprouve d'avoir fait cesser le service

à destination de ce pays qu'assurait jusqu'ici la *Canadian National Steamships*. J'ai déjà exposé assez longuement mon opinion sur ce sujet vendredi dernier et tout ce que je puis dire, c'est qu'étant donné les liens traditionnels qui unissent le Canada à la région des Caraïbes britanniques, le commerce avantageux que nous faisons depuis des années avec ce territoire, ainsi que la nouvelle évolution politique de cette région, je ne puis changer d'avis et je désapprouve toujours énergiquement le gouvernement pour avoir fait cesser aussi brusquement en 1957 le service desservant les Antilles.

En effet, en vérifiant l'historique de la question, j'ai relevé avec intérêt l'attention que le gouvernement précédent avait accordé à celle-ci, surtout dans l'annonce faite à la Chambre en mars 1956, si je me souviens bien, par le ministre des Transports de l'époque, et d'après laquelle le service de navigation en cause serait prolongé de cinq ans. Cette ligne de conduite a été confirmée par le ministre du Revenu national actuel dans un ou deux beaux passages du discours qu'il a prononcé sur le sujet en mars 1957, lorsqu'il a, ainsi que les observations que j'ai sous les yeux en font foi, déclaré très fermement que le service maritime devait continuer. Quelques mois plus tard seulement, le gouvernement dont il est devenu membre par suite des élections de 1957 a fait cesser brusquement le service sans fournir d'explication convenable à la Chambre, et je dirais même en toute déférence, sans étudier suffisamment les facteurs en jeu.

Il est intéressant de noter que l'exploitation de ce service a enregistré un bénéfice en 1956, bien que, je l'admets, certains problèmes se soient présentés, mais en 1957 a éclaté une grève très difficile à régler en raison de questions ouvrières compliquées et le ministre a annoncé brusquement la suspension du service. Je ne savais pas qu'une question ouvrière ou une grève obligeât à prendre si précipitamment une pareille mesure. On a pris ensuite la décision de vendre les bateaux; je ne sais s'ils ont été vendus ou non. Certains d'entre nous de l'opposition avons proposé de donner éventuellement un de ces bateaux à la fédération afin que nos échanges se poursuivent.

Voilà pourquoi je trouve qu'il y a fort à redire au sujet de cette question du service de transport maritime avec la Fédération, surtout en ce moment et principalement parce que l'ancien gouvernement a dit que le service serait maintenu environ cinq ans.

L'autre sujet est la question de savoir quelles mesures il y aurait à prendre. En toute déférence, je dirai que les mesures qui s'imposent actuellement, selon nous, exigent une action